



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des appels d'urgence

Question écrite n° 9076

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé suite aux nombreux dysfonctionnements dans la prise en charge des appels d'urgences qui a secoué le pays ces derniers mois. Au-delà du drame et de l'émotion considérable, de nombreuses questions restent en suspens. La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) souhaite renouveler sa proposition formulée depuis plusieurs mois afin de pouvoir sécuriser le dispositif et de limiter le risque d'erreurs. La FNSPF souhaite la mise en place de plateformes communes « 112 » regroupant sapeurs-pompiers et SAMU. Dans un premier temps, il y aurait un premier niveau de réponse dit le *front office* avec le décroché téléphonique permettant d'une part, de localiser l'appelant et d'autre part, de définir la nature de l'urgence. Et ensuite, l'appel est transféré vers le service métier compétent qui va, soit engager immédiatement les secours, soit, si la situation le permet, approfondir le questionnement auprès de l'appelant. Ces plateformes ont fait largement leurs preuves à l'étranger (Pays-Bas, Belgique, Suède, Finlande, Madrid, Etats-Unis, Canada). Le parlementaire souhaite rappeler que contrairement à ce qui est décrié, une telle organisation n'aboutirait pas à une régression de la régulation médicale mais bien à sa pérennité et à la garantie que le médecin sera accessible en cas de nécessité. Il souhaite également rappeler le discours du Président de la République du 6 octobre 2017 dans lequel il a déclaré que les pouvoirs publics doivent repenser en profondeur l'articulation des dispositifs de secours d'urgence et d'aide médicale urgente, en tirant parti de la transformation numérique pour renforcer la coopération entre les services publics. Il souhaite donc connaître son avis sur cette proposition et les actions qui vont être mis en place pour réguler la prise en charge des appels d'urgence.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9076

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4704

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)